Poste 36010

Tél : 04 71 46 46 18

SYNDICAT FORCE OUVRIERE
CENTRE HOSPITALIER HENRI MONDOR

24 novembre 2016.

BULLETIN D'ALERTE

Au lendemain du C.T.E concernant le vote de la Charte du Temps de travail, la CFDT ne s'est pas opposée mais seulement abstenue, bizarre NON !

Au 1er janvier 2017, nous aurons sur le CH d'Aurillac, un temps maussade avec chutes du bien être au travail.

De nombreuses perturbations et dépressions des personnels sont à venir…

Nous prévoyons également pour l'année 2017, une grosse fatigue au travail, plus de présences pour cause de moins de congés et de RTT…

BREF MOINS DE JOURS DE REPOS,

ET OUI !!!!

LA CDFT A ENCORE FRAPPÉ !!!

L'application de cette charte est consécutive à la signature du protocole d'accord sur le temps de travail au mois d'août 2016 par la CFDT, une fois de plus à l'origine des régressions sociales !

aurillac.fo@wanadoo.fr